



Charte de bonnes pratiques

La pratique de la danse et du mouvement conscient que ce soit en intérieur ou en extérieur est un temps précieux que je m'offre avant tout, une bulle pour respirer, bouger en conscience, rencontrer l'autre et par là me rencontrer moi-même.

Je suis à l'écoute de mon corps, de ma respiration, de mes actes pour moi et pour les autres, je suis conscient/e de l'impact de ma présence, de mon agitation, de mon volume sonore que ce soit pendant la pratique et pendant l'accueil des consignes.

Je suis responsable de tout mon être, de mes choix et en cela j'agis en respect de moi-même et des autres. L'espace que je m'offre ici est un formidable laboratoire pour me libérer de mes conditionnements, m'ouvrir à l'inconnu, expérimenter de nouvelles formes sans jugement, dans un esprit de bienveillance pour moi-même et pour les autres.

Je reste libre de vivre les propositions qui me sont offertes, de les accueillir à ma manière, de les observer et de me mettre en retrait si j'en ressens le besoin.

Ma parole et mon ressenti sont entendus dans un temps qui peut être donné pendant la pratique par l'intervenant/e ou bien après la pratique afin de privilégier l'expérience corporelle.

Enfin, pour la fluidité de l'organisation, **je respecte les horaires** de cours en veillant à me présenter 15 minutes avant le début et prévenir de ma présence au plus tard la veille.

Je respecte les règles d'hygiène nécessaire à une pratique collective, veille à avoir les mains et les pieds propres (douches et lavabos sur place).

La salle sera régulièrement ventilée et nettoyée.

Le masque est possible mais pas obligatoire pendant la pratique. Les séances sont ouvertes à toutes personnes majeures sans discrimination dans le **respect du secret médical**. Je m'abstiens de venir si je suspecte pouvoir transmettre toute maladie contagieuse et j'informe de tous problèmes de santé que je juge nécessaire (hématomes, mobilité réduite...).

Astrid Giorgetta est la personne référente en matière de **lutte contre les VHSS** (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels). Les signalements peuvent lui être fait verbalement, par téléphone au 0661438903, par email à ciepicapica@gmail.com ou par écrit à l'adresse de l'association ci-dessous.

Une cellule d'écoute psychologique et juridique est opérée par Audiens au 01 87 20 30 90 du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h ou par e-mail à violencessexuelles-culture@audiens.org

En adhérant à l'association Compagnie Pica Pica pour la période 2023-2024, j'adhère à cette charte de bonnes pratiques.